



Nendaz Panorama

N° 136 — juin 2023

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

L'Assemblée bourgeoisiale de Nendaz est convoquée le jeudi 22 juin 2023 à 19 h 45 à la salle de gymnastique du cycle d'orientation de Basse-Nendaz.

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire de Nendaz est convoquée le jeudi 22 juin 2023 à 20 h à la salle de gymnastique du cycle d'orientation de Basse-Nendaz.

03

Les convocations
aux assemblées

04

La Bourgeoisie
Procès-verbal 2022
et comptes 2022

15

La Municipalité
Procès-verbal 2022
et comptes 2022

33

Crédit complémentaire
Bâtiment
des travaux publics

Édito

Des comptes 2022 historiques à l'aube d'un cycle d'investissements importants



Comme en 2021, les comptes 2022 de la Municipalité bouclent sur un résultat meilleur que prévu caractérisé par une marge d'autofinancement historique de 14.4 millions de francs.

Ce résultat exceptionnel s'explique notamment par des rentrées fiscales supérieures au budget élaboré dans un contexte incertain lié à la pandémie et par une maîtrise des charges malgré une pression inflationniste. Les investissements de 7.2 millions, légèrement inférieurs à la planification, sont totalement financés par le ménage communal.

L'exercice 2022 de la Municipalité boucle sur un excédent de revenus de 98 386.64 francs avec un montant de 6.9 millions de francs affecté à la nouvelle réserve de politique budgétaire.

L'introduction du nouveau plan comptable harmonisé (MCH 2) a permis d'ajuster les valeurs et la comptabilisation du patrimoine communal selon les normes et pratiques actuelles, validées par deux organes fiduciaires indépendants.

Grâce aux très bons résultats des derniers exercices additionnés aux ajustements comptables, la situation

financière de la Municipalité n'aura sans doute jamais été aussi saine en passant pour la première fois de son histoire récente d'une dette nette par habitant de 2526 francs à une fortune nette de 621 francs par habitant au 31 décembre 2022.



Frédéric Fragnière
Président
de Nendaz

Cette situation réjouissante permet à la Municipalité d'appréhender avec confiance les futurs besoins auxquels elle devra faire face à court et moyen termes, notamment en prévision d'un programme d'investissement ambitieux.

Ce cycle d'investissement débute par la construction du nouveau bâtiment des travaux publics situé aux Bouillets. À ce sujet, votre exécutif proposera aux citoyens lors de la prochaine Assemblée primaire de juin 2023 de

voter un crédit complémentaire de 6.4 millions de francs afin d'améliorer le projet initial qui intègre désormais un abri de protection civile avec 432 nouvelles places utilisables en parking et en prenant également en compte l'ajustement des coûts de construction lié à l'inflation. Les capacités financières disponibles permettent toutefois de ne pas recourir à l'emprunt pour financer ce crédit.

Dans une période difficile pour le budget de certains ménages, le Conseil communal a décidé de faire profiter ses citoyens des bons résultats annuels en octroyant exceptionnellement un chèque de 70 francs à chaque citoyen majeur domicilié qui pourra être utilisé dans les commerces locaux.

Pour terminer, malgré une prudence qui doit rester de mise dans un contexte incertain influencé par l'inflation, l'exécutif souhaite saisir l'opportunité de la situation conjoncturelle favorable pour analyser les possibilités d'améliorer à moyen terme l'attractivité fiscale de la Municipalité tout en assurant le financement des dépenses d'investissement nécessaire pour répondre aux défis à venir.

Les comptes 2022

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

L'Assemblée bourgeoisiale de Nendaz est convoquée le jeudi 22 juin 2023 à 19 h 45 à la salle de gymnastique du cycle d'orientation, de Basse-Nendaz.

L'ordre du jour est le suivant :

1

Approbation du protocole
de la séance du 15 décembre 2022

2

Comptes 2022 de la Bourgeoisie

3

Rapport de l'organe de révision

4

Approbation des comptes 2022
de la Bourgeoisie

5

Divers

Conformément aux dispositions légales, le protocole de la séance du 15 décembre 2022 et les comptes 2022 de la Bourgeoisie peuvent être consultés dans leur intégralité, les jours ouvrables, par les bourgeois dès ce jour et jusqu'à celui de l'Assemblée au secrétariat communal, à Basse-Nendaz, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h à 12 h ainsi que les mercredis de 14 h à 17 h.

Ils sont publiés dans leur intégralité sur le site internet de la Commune : www.nendaz.org. Une version papier complète des comptes peut être obtenue soit au secrétariat communal soit par voie postale. Il suffit d'en demander préalablement un exemplaire par téléphone au 027 289 56 22.

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire de Nendaz est convoquée le jeudi 22 juin 2023 à 20 h à la salle de gymnastique du cycle d'orientation, de Basse-Nendaz.

L'ordre du jour est le suivant :

1

Approbation du protocole
de la séance du 15 décembre 2022

2

Comptes 2022 de la Municipalité

3

Rapport de l'organe de révision

4

Approbation des comptes 2022
de la Municipalité

5

Approbation d'un crédit complémentaire
pour la construction
du dépôt des travaux publics

6

Divers

Conformément aux dispositions légales, le protocole de la séance du 15 décembre 2022, les comptes 2022 de la Municipalité et le dossier de crédit complémentaire pour la construction du dépôt des travaux publics peuvent être consultés dans leur intégralité par les citoyens dès ce jour et jusqu'à celui de l'Assemblée au secrétariat communal, à Basse-Nendaz, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h à 12 h ainsi que les mercredis de 14 h à 17 h.

Ils sont publiés dans leur intégralité sur le site internet de la Commune : www.nendaz.org. Une version papier complète des comptes peut être obtenue soit au secrétariat communal soit par voie postale. Il suffit simplement d'en demander préalablement un exemplaire par téléphone au 027 289 56 22.

PV de l'Assemblée bourgeoisiale du 15 décembre 2022

Il est 19h45 lorsque le Président Frédéric Fragnière ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux 18 Bourgeoisies et Bourgeois présents. Il excuse l'absence de M^{me} la conseillère Sarah Constantin actuellement en congé maternité.

L'Assemblée bourgeoisiale a été convoquée par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune. Son ordre du jour retient les points suivants :

1. Approbation du protocole de la séance du 23 juin 2022
2. Présentation du budget 2023 et du plan financier 2023-2026 de la Bourgeoisie
3. Approbation du budget 2023 de la Bourgeoisie
4. Demande d'agrégation à la Bourgeoisie de Nendaz par Madame et Monsieur Françoise et Jean-Pierre Allemann
5. Divers

L'ordre du jour ne suscite aucune remarque ; le Président le considère donc comme approuvé. Il déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

POINT 1 — APPROBATION DU PROTOCOLE DE LA SÉANCE DU 23 JUIN 2022

Le Président Frédéric Fragnière informe que le procès-verbal de la séance du 23 juin 2022 a été distribué à tous les ménages de la Commune avec le Nendaz Panorama n° 135

de décembre 2022. Il a été soumis à la consultation des Bourgeoisies et Bourgeois durant la période de convocation de la présente séance. La lecture n'est pas demandée ; le protocole de la dernière séance est approuvé à l'unanimité des bourgeoisies et bourgeois présents.

POINT 2 — PRÉSENTATION DU BUDGET 2023 ET DU PLAN FINANCIER 2023-2026 DE LA BOURGEOISIE

Le budget 2023 de la Bourgeoisie a été imprimé et sa version résumée a été distribuée à tous les ménages de la Commune. Après un commentaire d'ordre général sur l'élaboration du budget 2023 de la Bourgeoisie, le Président en fait une lecture sommaire. Il commente les principales missions assumées par la Bourgeoisie à savoir l'entretien des forêts de protection et l'entretien des routes forestières. Le budget 2023 de la Bourgeoisie se solde par un excédent de revenu de 9850 francs. Il n'appelle aucune question.

Le Président informe l'assemblée, qu'en application de l'article 79 de la loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil bourgeoisial a établi, pour les 4 ans à venir, une planification financière donnant une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des dépenses et recettes courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement de la Bourgeoisie. Il commente les éléments essentiels de cette planification récapitulée ci-après et procède à une lecture sommaire des résultats prévus.

PLAN FINANCIER**RÉSULTAT**

	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan financier 2024	Plan financier 2025	Plan financier 2026
Prévisions compte de résultats						
Total des charges financières	900 274	828 250	806 750	809 000	813 500	814 500
Total des revenus financiers	959 402	880 100	841 600	846 000	849 000	852 000
Marge d'autofinancement	59 128	51 850	34 850	37 000	35 500	37 500
Amortissements planifiés	32 335	28 000	25 000	26 000	26 500	27 500
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	26 792	23 850	9 850	11 000	9 000	10 000

Prévision du compte des investissements

Total des dépenses	-	170 000	60 000	68 000	69 000	72 000
Total des recettes	-	115 000	60 000	64 000	65 000	66 000
Investissements nets	0	55 000	0	4 000	4 000	6 000

Financement des investissements

Report des investissements nets	-	55 000	-	4 000	4 000	6 000
Marge d'autofinancement	59 128	51 850	34 850	37 000	35 500	37 500
Excédent (+) découvert (-) de financement	59 128	-3 150	34 850	33 000	31 500	31 500

Modification de la fortune/découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	26 792	23 850	9 850	11 000	9 000	10 000
Excédent /Découvert du bilan	1 423 761	1 447 611	1 457 461	1 468 461	1 477 461	1 487 461

Modification des engagements

Variation capitaux de tiers	-59 128	3 150	-34 850	-33 000	-31 500	-31 500
Capitaux de tiers	660 107	663 257	628 407	595 407	563 907	532 407

L'Assemblée bourgeoisiale prend acte des résultats prévus au plan financier 2023-2026 de la Bourgeoisie.

POINT 3 — APPROBATION DU BUDGET 2023 DE LA BOURGEOISIE

Soumis au vote, le budget 2023 de la Bourgeoisie, récapitulé ci-après, est accepté à l'unanimité des bourgeois présents.

COMPTE DE RÉSULTATS ÉCHELONNÉ

Charges d'exploitation		Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023
Charges de personnel	Fr.	8 008.42	3 000.00	3 000.00
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	Fr.	884 973.25	808 250.00	786 750.00
Amortissements du patrimoine administratif	Fr.	32 335.20	28 000.00	25 000.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	Fr.	-	-	-
Charges de transferts	Fr.	7 292.50	17 000.00	17 000.00
Subventions redistribuées	Fr.	-	-	-
Total des charges d'exploitation	Fr.	932 609.37	856 250.00	831 750.00
Revenus d'exploitation				
Revenus fiscaux	Fr.	-	-	-
Patentes et concessions	Fr.	-	-	-
Taxes	Fr.	309 891.37	302 500.00	262 500.00
Revenus divers	Fr.	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	Fr.	-	-	-
Revenus de transferts	Fr.	649 510.40	530 000.00	530 000.00
Subventions à redistribuer	Fr.	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	Fr.	959 401.77	832 500.00	792 500.00
Résultat provenant de l'activité d'exploitation	Fr.	26 792.40	-23 750.00	-39 250.00
Charges financières				
Charges financières	Fr.	-	-	-
Revenus financiers				
Revenus financiers	Fr.	-	47 600.00	49 100.00
Résultat provenant de l'activité de financement	Fr.	-	47 600.00	49 100.00
Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)	Fr.	26 792.40	23 850.00	9 850.00
Charges extraordinaires				
Charges extraordinaires	Fr.	-	-	-
Revenus extraordinaires				
Revenus extraordinaires	Fr.	-	-	-
Résultat provenant de l'activité extraordinaire	Fr.	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	Fr.	26 792.40	23 850.00	9 850.00

**POINT 4 — DEMANDE D'AGRÉGATION
À LA BOURGEOISIE DE NENDAZ
PAR MADAME ET MONSIEUR FRANÇOISE
ET JEAN-PIERRE ALLEMANN**

Le Président Frédéric Fragnière présente la demande d'agrégation à la Bourgeoisie de Nendaz formulée le 2 août 2022 par les époux Jean-Pierre et Françoise Allemann, tous deux de nationalité suisse et domiciliés au Chemin des Rairettes 27 à 1997 Haute-Nendaz.

Le Président mentionne que M^{me} et M. Allemann sont très bien intégrés et actifs dans notre commune sur le territoire de laquelle ils vivent depuis plus de 20 ans. Jean-Pierre Allemann s'est notamment investi avec ferveur dans le développement de notre destination en assumant la présidence de Nendaz Tourisme SA entre 2004 et 2014 et en s'impliquant avec ardeur au sein du Club Nendaz. Jean-Pierre et son épouse partagent également avec plusieurs Nendards et amis la passion de la moto. Le Président dit avoir eu personnellement beaucoup de plaisir à côtoyer Jean-Pierre et son épouse, il relève que c'est un honneur pour lui de pouvoir les présenter ce soir à l'Assemblée Bourgeoisie en vue de leur octroyer la Bourgeoisie de Nendaz.

Le Président précise que cette demande a été préavisée favorablement par la commission «Bourgeoisie, forêts et agriculture» le 12 octobre 2022 ainsi que par le Conseil bourgeoisial en séance du 26 octobre 2022.

Décision : Au terme de la présentation, l'Assemblée bourgeoisie décide, à l'unanimité des Bourgeoises et Bourgeois présents, d'accorder le droit de cité requis à Madame Françoise Allemann ainsi qu'à son époux M. Jean-Pierre Allemann, tous deux domiciliés Chemin des Rairettes 27 à 1997 Haute-Nendaz.

POINT 5 — DIVERS

Le Président informe l'Assemblée bourgeoisie de la construction d'une halle forestière entreprise par la société «Ecoforêt» à la Péroua. Le gros œuvre est terminé et les travaux devraient reprendre en janvier pour une mise en service au printemps 2023. Le Président profite de l'occasion qui lui est donnée afin de remercier son collègue M. le Conseiller Jean-Charles Bornet qui préside la Commission «Bourgeoisie, forêts et agriculture» pour son investissement dans ce projet.

La parole n'est plus demandée; la séance est levée à 19 h 59.

Bourgeoisie de Nendaz

Le Président	Le Secrétaire
Frédéric Fragnière	Philippe Charbonnet

Les comptes 2022 de la Bourgeoisie de Nendaz

Conformément aux dispositions légales en la matière, la Bourgeoisie de Nendaz soumettra à l'approbation de l'Assemblée bourgeoisiale, le 22 juin 2023, les comptes de la Bourgeoisie de Nendaz pour l'exercice 2022 tels que présentés à l'organe de contrôle Fiduciaire des Alpes SA et entérinés par l'Exécutif bourgeoisial en séance ordinaire du 17 mai 2023.

La présente publication vise à donner un aperçu général des comptes 2022. Ces derniers peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site internet de la Commune de Nendaz à l'adresse suivante : www.nendaz.org.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS

COMPTE DE RÉSULTATS

Résultat avant amortissements comptables		Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022
Charges financières	- Fr.	900 274.17	828 250.00	857 584.25
Revenus financiers	+ Fr.	959 401.77	880 100.00	808 801.89
Marge d'autofinancement (négative)	= Fr.	-	-	48 782.36
Marge d'autofinancement	= Fr.	59 127.60	51 850.00	-

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- Fr.	-	-	48 782.36
Marge d'autofinancement	+ Fr.	59 127.60	51 850.00	-
Amortissements planifiés	- Fr.	32 335.20	28 000.00	23 453.30
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- Fr.	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ Fr.	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- Fr.	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- Fr.	-	-	-
Attributions au capital propre	- Fr.	-	-	-
Réévaluations PA	+ Fr.	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ Fr.	-	-	-
Excédent de charges	= Fr.	-	-	72 235.66
Excédent de revenus	= Fr.	26 792.40	23 850.00	-

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses	+ Fr.	-	170 000.00	138 033.45
Recettes	- Fr.	-	115 000.00	75 919.80
Investissements nets	= Fr.	-	55 000.00	62 113.65
Investissements nets (négatifs)	= Fr.	-	-	-

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement (négative)	- Fr.	-	-	48 782.36
Marge d'autofinancement	+ Fr.	59 127.60	51 850.00	-
Investissements nets	- Fr.	-	55 000.00	62 113.65
Investissements nets (négatifs)	+ Fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= Fr.	-	3 150.00	110 896.01
Excédent de financement	= Fr.	59 127.60	-	-

RÉSUMÉ

En relation avec l'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé 2 (MCH 2) et conformément aux exigences légales, les comptes 2021 sont présentés à date valeur du 01.01.2022 et sous le MCH 2 afin de permettre la comparaison des exercices comptables.

Le compte de résultat présente un total de charges de 857 584.25 francs, un total de revenus de 808 801.89 francs et dégage une marge d'autofinancement négative de 48 782.36 francs. À la suite de l'enregistrement de 23 453.30 francs d'amortissements, le compte 2022 de résultat clôture avec un excédent de charges de 72 235.66 francs.

Sur le plan des revenus, une part importante des ressources émane des subventions cantonales à l'exploitation. De ce fait, 465 138.04 francs ont été acquis en 2022 en baisse de 20.01% par rapport au compte de l'année précédente. Les revenus de la vente de bois ont diminué de 7.5% pour atteindre un montant de 224 651.65 (-18 229.90 francs) par rapport au compte 2021, également moins élevés que le montant projeté de 300 000 francs au budget 2022. Les autres contributions d'un montant de 54 012.20 francs constituées des locations des biens bourgeoisiaux et autres biens ont également diminué de 19.35% (-12 957.62 francs), mais sont néanmoins plus élevées que le montant de 45 000 francs prévu au budget 2022. À noter que la vente d'eau à Aproz Sources Minérales SA figurant également dans les autres contributions est restée stable pour l'année 2022.

La Commune de Nendaz a participé aux frais d'entretien des forêts par une contribution forfaitaire de 65 000 francs en sensible diminution de 3 000 francs comparé au compte 2021. Ce montant a été décidé lors du budget 2022.

Les frais d'exploitation des forêts sont en partie couverts par les subventions versées (65%).

Le compte d'investissement enregistre 138 033.45 francs de dépenses pour 75 919.80 francs de recettes, ce qui correspond à 62 113.65 francs d'investissements nets. Dans le détail, il s'agit exclusivement de la réfection de la route forestière Bandé III. À noter que ce type d'investissement est projeté en accord avec les autorités cantonales et qu'un subventionnement de 65% a été octroyé de leur part.

Les taux d'amortissement des routes et des bâtiments, de respectivement 7% et 8%, sont conformes aux dispositions de l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 24.02.2021.

Au vu des explications données dans cette édition du Nendaz Panorama et du dossier complet à consulter sur le site www.nendaz.org ou à obtenir auprès du secrétariat communal, l'Exécutif communal et bourgeoisial vous propose d'approuver les comptes 2022 de la Bourgeoisie.

Bourgeoisie de Nendaz

Le Président

Le Secrétaire

Frédéric Fragnière

Philippe Charbonnet

**COMPTE DE RÉSULTATS
SELON LES NATURES**

	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	8 008.42		3 000.00		4 993.55	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	884 973.25		808 250.00		836 529.95	
33 Amortissements du patrimoine administratif	32 335.20		28 000.00		23 453.30	
34 Charges financières	-		-		-	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-		-		-	
36 Charges de transferts	7 292.50		17 000.00		16 060.75	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
40 Revenus fiscaux		-		-		-
41 Patentes et concessions		-		-		-
42 Taxes		309 891.37		302 500.00		224 651.65
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		-		47 600.00		54 012.20
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		-		-
46 Revenus de transferts		649 510.40		530 000.00		530 138.04
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
Total des charges et des revenus	932 609.37	959 401.77	856 250.00	880 100.00	881 037.55	808 801.89
Excédent de charges		-		-		72 235.66
Excédent de revenus	26 792.40		23 850.00		-	

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS
SELON LES NATURES**

	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
50 Immobilisations corporelles	-		170 000.00		138 033.45	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		-		-	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
Report au bilan	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		-		115 000.00		75 919.80
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	-	-	170 000.00	115 000.00	138 033.45	75 919.80
Excédent de dépenses		-		55 000.00		62 113.65
Excédent de recettes	-		-		-	

APERÇU DU BILAN ET DU FINANCEMENT

	État 01.01.2022	État 31.12.2022
1 Actif	2 083 867.95	2 089 665.40
Patrimoine financier	1 792 851.15	1 759 988.25
100 Disponibilités et placements à court terme	506 210.55	484 418.25
101 Créances	273 070.00	275 570.00
102 Placements financiers à court terme	-	-
104 Actifs de régularisation	13 570.60	-
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107 Placements financiers	1 000 000.00	1 000 000.00
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	-	-
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
Patrimoine administratif	291 016.80	329 677.15
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	291 016.80	329 677.15
142 Immobilisations incorporelles	-	-
144 Prêts	-	-
145 Participation capital social	-	-
146 Subventions d'investissement	-	-
2 Passif	2 083 867.95	2 089 665.40
Capitaux de tiers	660 107.14	738 140.25
200 Engagements courants	-	-
201 Engagements financiers à court terme	231 965.34	303 423.20
204 Passifs de régularisation	9 218.65	15 793.90
205 Provisions à court terme	-	-
206 Engagements financiers à long terme	-	-
208 Provisions à long terme	-	-
209 Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	418 923.15	418 923.15
Capital propre	1 423 760.81	1 351 525.15
29 Capital propre	1 423 760.81	1 351 525.15

APERÇU DES INDICATEURS FINANCIERS

1 TAUX D'ENDETTEMENT NET (I1)

	Compte 2021	Compte 2022	Moyenne
Dettes nettes en % des revenus fiscaux	-	-	-

Valeurs indicatives	< 100%	bon
	100% - 150%	suffisant
	> 150%	mauvais

2 DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT (I2)

	Compte 2021	Compte 2022	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets	-	-78.5%	16.7%

Valeurs indicatives	< 100%	haute conjoncture
	80% - 100%	cas normal
	50% - 80%	récession

3 PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS (I3)

	Compte 2021	Compte 2022	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	0.0%	0.0%	0.0%

Valeurs indicatives	0% - 4%	bon
	4% - 9%	suffisant
	> 9%	mauvais

4 DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS (I4)

	Compte 2021	Compte 2022	Moyenne
Dettes brutes en % des revenus courants	24.2%	37.5%	30.3%

Valeurs indicatives	< 50%	très bon
	50% - 100%	bon
	100% - 150%	moyen
	150% - 200%	mauvais
	> 200%	critique

5 PROPORTION DES INVESTISSEMENTS (I5)

	Compte 2021	Compte 2022	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	0.0%	13.9%	7.3%

Valeurs indicatives	< 10%	eff. d'inv. faible
	10% - 20%	eff. d'inv. moyen
	20% - 30%	eff. d'inv. élevé
	> 30%	eff. d'inv. très élevé

6 PART DU SERVICE DE LA DETTE (I6)

	Compte 2021	Compte 2022	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	3.4%	2.9%	3.2%

Valeurs indicatives	< 5%	charge faible
	5% - 15%	charge acceptable
	> 15%	charge forte

7 DETTE NETTE 1 PAR HABITANT (I7)

	Compte 2021	Compte 2022	Moyenne
Dettes nettes I par habitant	-367	-341	-354

Valeurs indicatives	< 0 Fr.	patrimoine net
	0 - 1000 Fr.	endettement faible
	1001 - 2500 Fr.	endettement moyen
	2501 - 5000 Fr.	endettement important
	> 5000 Fr.	endettement très important

8 TAUX D'AUTOFINANCEMENT (I8)

	Compte 2021	Compte 2022	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	6.2%	-6.0%	0.6%

Valeurs indicatives	> 20%	bon
	10% - 20%	moyen
	< 10%	mauvais

RAPPORT DE RÉVISION



RAPPORT DU REVISEUR SUR LES COMPTES ANNUELS 2022 A L'ASSEMBLEE DE LA BOURGEOISIE DE NENDAZ

En notre qualité de réviseur selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (ci-après LCo) et selon les articles 72 à 75 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004 (ci-après OGFCo), nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la Bourgeoisie de Nendaz comprenant le bilan, le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) et l'annexe pour l'exercice 2022 arrêté au 31 décembre 2022, basés sur le nouveau plan comptable MCH2.

Responsabilité du Conseil bourgeoisial

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux prescriptions des articles 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo incombe au Conseil bourgeoisial. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil bourgeoisial est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité du réviseur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes bourgeoisiaux ». Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 72 et 73 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux directives adoptées dès l'année 2022 ;
- le patrimoine net de la Bourgeoisie a diminué par rapport à l'année précédente ;
- l'équilibre financier à terme paraît assuré ;
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu le 17 mai 2023.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un excédent de charges de CHF 72'235.66 et une fortune de CHF 1'351'525.15.

Vétroz, le 11 mai 2023 - SG/ta

Fiduciaire des Alpes SA

Stéphane Germanier
Réviseur agréé

Marc Porcellana
Réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Réviseur agréé au registre de l'ASR n°502813

PV de l'Assemblée primaire du 15 décembre 2022

Il est 20h lorsque le Président Frédéric Fragnière ouvre la 5^e Assemblée primaire de la législature 2021-2024 par les salutations. Il souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents.

Conformément à l'article 7 al.1 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal à l'honneur de soumettre à l'approbation des citoyennes et citoyens le budget 2023 de la Municipalité de Nendaz adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 9 novembre 2022.

L'Assemblée primaire a été valablement convoquée 20 jours à l'avance par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune. Les délibérations se feront à la majorité des voix exprimées et à main levée. Son ordre du jour retient les points suivants :

1. Approbation du protocole de la séance du 23 juin 2022
2. Présentation du budget 2023, du plan financier 2023-2026 et des décisions fiscales de la Municipalité
3. Approbation du budget 2023 de la Municipalité
4. Informations du Conseil communal
5. Divers

L'ordre du jour ne suscite aucune remarque ; le Président le considère donc comme approuvé. Il déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

POINT 1 — APPROBATION DU PROTOCOLE DE LA SÉANCE DU 23 JUIN 2022

Le Président Frédéric Fragnière informe que le procès-verbal de la séance du 23 juin 2022 a été distribué à tous les ménages de la Commune avec le fascicule de présentation du budget 2023. Il a été soumis à la consultation des citoyennes et citoyens durant la période de convocation de la présente séance. La lecture n'est pas demandée. Le protocole est accepté à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents.

POINT 2 — PRÉSENTATION DU BUDGET 2023, DU PLAN FINANCIER 2023-2026 ET DES DÉCISIONS FISCALES DE LA MUNICIPALITÉ

Le budget 2023 de la Municipalité a été imprimé et distribué à tous les ménages de la Commune dans sa version

résumée. Durant la période de convocation de la présente séance il était consultable auprès du Secrétariat communal dans sa version détaillée. Il était également téléchargeable sur le site internet de la Commune.

Le Président Frédéric Fragnière fait un commentaire d'ordre général sur les options prises afin de présenter un budget qui vise une stabilité des finances communales. Le budget a été établi dans une situation internationale de crise, il tient compte des incertitudes causées par un climat économique difficile au sortir de la pandémie du COVID-19. Il enregistre les nouveaux défis liés aux tensions dues notamment à la guerre en Ukraine dont les répercussions directes et indirectes se font ressentir sur notre économie qui fait face à une crise énergétique ainsi qu'à une forte inflation. Le budget présenté tient la ligne définie en début de législature et permet de poursuivre les objectifs d'amélioration de nos infrastructures et le maintien de services de proximité de qualité pour notre population.

Le Président procède à une lecture sommaire du budget 2023 de la Municipalité. Il commente le compte de résultat qui enregistre au fonctionnement des charges financières de 41 631 015 francs et des revenus financiers de 49 787 700 francs. Avec une marge d'autofinancement de 8 156 685 francs, le budget 2023 de la Commune clôture, après enregistrement des amortissements planifiés de 7 396 545 francs, des attributions aux fonds et financements spéciaux de 403 100 francs ainsi que des prélèvements sur les fonds et financement spéciaux de 691 515 francs, avec un excédent de revenus de 1 048 555 francs.

Dans sa présentation, le Président relève, pour le chapitre du fonctionnement, une grande maîtrise des charges et des recettes estimées prudemment à la hausse. Cette situation a permis au Conseil communal de maintenir son soutien aux familles, à la jeunesse, à l'agriculture, aux sociétés et entreprises locales via le versement de subventions non obligatoires.

Le compte d'investissement présente un investissement net de 8 574 300 francs, avec une marge d'autofinancement de 8 156 685 francs. Il en résulte une insuffisance de financement de 417 615 francs.

Le Président présente et commente les principaux investissements retenus au budget 2023 qui sont les suivants :

- Le dépôt des travaux publics et du service des eaux 1 000 000 francs
- L'école de la Biolette avec la rénovation d'une salle de classe et la construction de deux nouvelles salles 950 000 francs

- Les routes communales 1 260 000 francs
- Le réseau d'eau potable Beuson - La Lombarde 800 000 francs
- Le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) 700 000 francs
- L'aménagement du centre de la station 400 000 francs
- Les pistes VTT 360 000 francs

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS

COMPTE DE RÉSULTATS

Résultat avant amortissements comptables		Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023
Charges financières	- Fr.	37 935 252.46	38 776 890.00	41 631 015.00
Revenus financiers	+ Fr.	49 833 838.97	47 729 500.00	49 787 700.00
Marge d'autofinancement (négative)	= Fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= Fr.	11 898 586.51	8 952 610.00	8 156 685.00

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- Fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ Fr.	11 898 586.51	8 952 610.00	8 156 685.00
Amortissements planifiés	- Fr.	9 805 114.47	7 554 000.00	7 396 545.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- Fr.	1 219 062.31	726 300.00	403 100.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ Fr.	565 646.61	261 600.00	691 515.00
Réévaluations des prêts du PA	- Fr.	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- Fr.	-	-	-
Attributions au capital propre	- Fr.	-	-	-
Réévaluations PA	+ Fr.	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ Fr.	-	-	-
Excédent de charges	= Fr.	-	-	-
Excédent de revenus	= Fr.	1 440 056.34	933 910.00	1 048 555.00

Compte des investissements

Dépenses	+ Fr.	11 070 756.57	11 308 900.00	12 302 000.00
Recettes	- Fr.	1 265 453.74	2 372 400.00	3 727 700.00
Investissements nets	= Fr.	9 805 302.83	8 936 500.00	8 574 300.00
Investissements nets (négatifs)	= Fr.	-	-	-

Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- Fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ Fr.	11 898 586.51	8 952 610.00	8 156 685.00
Investissements nets	- Fr.	9 805 302.83	8 936 500.00	8 574 300.00
Investissements nets (négatifs)	+ Fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= Fr.	-	-	417 615.00
Excédent de financement	= Fr.	2 093 283.68	16 110.00	-

Décisions fiscales pour l'exercice 2023

- | | |
|--|-------|
| 1. Indexation des revenus imposables | 153% |
| 2. Coefficient applicable aux taux prévus aux art. 178 et 179 LF | 1.3 |
| 3. Montant de l'impôt personnel, art. 177 LF | 12.- |
| 4. Montant de la taxe sur les chiens, art. 182, al. 1 LF | 125.- |

Le Président informe l'assemblée qu'en application de l'article 79 de la loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a établi, pour les 4 ans à venir, une planification financière donnant une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des dépenses et recettes cou-

rantes, des investissements ainsi que de la fortune et de l'endettement de la Municipalité. Il commente les éléments essentiels de cette planification et procède à une lecture sommaire des résultats prévus qui se récapitulent comme suit :

PLAN FINANCIER

RÉSULTAT

Prévisions compte de résultats	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan financier 2024	Plan financier 2025	Plan financier 2026
Total des charges financières	37935 252	38 776 890	41 631 015	41 800 000	41 370 000	41 350 000
Total des revenus financiers	49 833 839	47 729 500	49 787 700	50 490 000	50 520 000	50 560 000
Marge d'autofinancement	11 898 587	8 952 610	8 156 685	8 690 000	9 150 000	9 210 000
Amortissements planifiés	9 805 114	7 554 000	7 396 545	7 350 000	7 850 000	7 950 000
Attributions aux fonds et financements spéciaux	1 219 062	726 300	403 100	380 000	350 000	300 000
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	1 177 153	726 300	378 100	380 000	350 000	300 000
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	565 647	261 600	691 515	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	565 647	261 600	691 515	710 000	750 000	780 000
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	1 440 056	933 910	1 048 555	960 000	950 000	960 000

Prévision du compte des investissements

Total des dépenses	11 070 757	11 308 900	12 302 000	17 117 000	24 875 000	23 253 000
Total des recettes	1 265 454	2 372 400	3 727 700	4 975 900	5 104 300	4 823 000
Investissements nets	9 805 303	8 936 500	8 574 300	12 141 100	19 770 700	18 430 000

Financement des investissements

Report des investissements nets	9 805 303	8 936 500	8 574 300	12 141 100	19 770 700	18 430 000
Marge d'autofinancement	11 898 587	8 952 610	8 156 685	8 690 000	9 150 000	9 210 000
Excédent (+) découvert (-) de financement	2 093 284	16 110	-417 615	-3 451 100	-10 620 700	-9 220 000

Modification de la fortune/découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	1 440 056	933 910	1 048 555	960 000	950 000	960 000
Excédent / Découvert du bilan	38 811 521	39 745 431	40 793 986	41 753 986	42 703 986	43 663 986

Modification des engagements

Variation capitaux de tiers	-2 051 375	-16 110	442 615	4 161 100	11 370 700	10 000 000
Capitaux de tiers	72 143 025	72 126 915	72 569 530	76 730 630	88 101 330	98 101 330

Le Président rappelle que le plan financier est présenté uniquement à titre informatif; il ne requiert ainsi pas

l'approbation de l'Assemblée. La parole n'est plus demandée l'Assemblée prend acte des informations transmises.

POINT 3 — APPROBATION DU BUDGET 2023 DE LA MUNICIPALITÉ

Soumis au vote, le budget 2023 de la Municipalité ainsi que les décisions fiscales 2023 englobant notamment une indexation de 3% du taux de l'impôt communal sur le revenu, sont acceptés à l'unanimité des citoyens présents.

POINT 4 — INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président poursuit avec la communication de brèves informations sur les objets suivants :

- Le dossier relatif à l'aménagement du territoire : L'homologation par le Conseil d'Etat le 10 novembre 2021 de notre plan d'affectation des zones (PAZ) a donné lieu à des oppositions dont notamment celle de l'ARE (Office fédéral du développement territorial). À la suite de cette opposition, sur demande de l'ARE, le traitement des recours par le Tribunal cantonal a été suspendu afin d'ouvrir la voie des négociations. Des échanges ont ensuite été entretenus avec l'ARE et une prise de position complémentaire du Conseil communal a été transmise. Ce dossier reste complexe et le Conseil communal, orienté par son avocat conseil Me Christian Voide, s'engage auprès de l'autorité compétente afin d'obtenir des décisions rapides.
- L'intégration de l'entier du territoire communal au projet «Agglo Valais central» a été acceptée par la Confédération.
- La liaison câblée Conthey-Haute/Nendaz : Une confirmation a été communiquée par Berne. Le projet a été retenu pour une reconnaissance transport régional de voyageurs (TRV). Cette reconnaissance implique un financement public des investissements à hauteur de 85% entre la Confédération et le Canton, soumis toutefois à une procédure complexe et exigeante. Elle garantit également une prise en charge à 100% du déficit d'exploitation de l'installation qui offrira une ouverture 7 jours sur 7 de 6 à 23 heures voire minuit.

- La convention signée avec Nendaz-Veysonnaz Remontées mécaniques SA (NVRM SA) : Le Président informe qu'afin de garantir et sécuriser l'approvisionnement pour l'alimentation en eau des canons à neige et ainsi assurer la pérennité de la principale activité économique de Nendaz ainsi que les investissements d'infrastructures pour l'enneigement, la Commune a signé avec la société NV Remontées mécaniques SA une convention. Cette dernière garantit à NVRM SA l'accès à l'eau souhaité au prix coûtant, en contrepartie, la société offre la gratuité des abonnements annuels 4 Vallées pour les jeunes jusqu'à 20 ans domiciliés à Nendaz.

- La régionalisation de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) décidée par le Canton a été actée au 1er janvier 2023. La Commune de Nendaz a anticipé et finalisé un transfert de notre APEA auprès de la structure des «Côteaux du soleil» au 1^{er} août 2022.

- Les Communes sont confrontées à la question de la pénurie d'énergie annoncée. Selon les directives transmises par les autorités cantonales et fédérales, la responsabilité finale d'un «blackout» est du ressort du Conseil communal. Dès lors le Conseil communal est chargé de prendre toutes les mesures utiles afin d'éviter une situation de pénurie. À Nendaz, une «task force» a été créée et des mesures pragmatiques ont été proposées. Elles seront publiées dans le prochain «Echo de la Printse».

POINT 5 — DIVERS

La parole n'est pas demandée. Le Président remercie l'Assemblée pour sa participation ; il invite les citoyennes et les citoyens à partager le vin chaud et lève la séance à 20 h 40.

Commune de Nendaz

LE PRÉSIDENT

Frédéric Fragnière

LE SECRÉTAIRE

Philippe Charbonnet

Les comptes 2022 de la Municipalité de Nendaz

Conformément aux dispositions légales en la matière,
le Conseil communal de Nendaz soumettra à l'approbation de l'Assemblée primaire,
le 22 juin 2023, les comptes de l'Administration communale pour l'exercice 2022
tels que présentés à l'organe de contrôle Fiduciaire des Alpes SA
et entérinés par l'Exécutif communal en séance ordinaire du 17 mai 2023.

La présente publication vise à donner un aperçu général des comptes 2022.
Ces derniers peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site internet de la Commune
de Nendaz à l'adresse suivante : www.nendaz.org.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS

COMPTE DE RÉSULTATS

Résultat avant amortissements comptables		Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022
Charges financières	- Fr.	37 935 252.46	38 776 890.00	39 662 223.12
Revenus financiers	+ Fr.	49 833 838.97	47 729 500.00	54 028 148.48
Marge d'autofinancement (négative)	= Fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= Fr.	11 898 586.51	8 952 610.00	14 365 925.36

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- Fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ Fr.	11 898 586.51	8 952 610.00	14 365 925.36
Amortissements planifiés	- Fr.	9 805 114.47	7 554 000.00	7 168 935.94
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- Fr.	1 219 062.31	726 300.00	869 584.76
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ Fr.	565 646.61	261 600.00	670 981.98
Réévaluations des prêts du PA	- Fr.	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- Fr.	-	-	-
Attributions au capital propre	- Fr.	-	-	6 900 000.00
Réévaluations PA	+ Fr.	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ Fr.	-	-	-
Excédent de charges	= Fr.	-	-	-
Excédent de revenus	= Fr.	1 440 056.34	933 910.00	98 386.64

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses	+ Fr.	11 070 756.57	11 308 900.00	7 800 265.96
Recettes	- Fr.	1 265 453.74	2 372 400.00	572 585.39
Investissements nets	= Fr.	9 805 302.83	8 936 500.00	7 227 680.57
Investissements nets (négatifs)	= Fr.	-	-	-

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement (négative)	- Fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ Fr.	11 898 586.51	8 952 610.00	14 365 925.36
Investissements nets	- Fr.	9 805 302.83	8 936 500.00	7 227 680.57
Investissements nets (négatifs)	+ Fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= Fr.	-	-	-
Excédent de financement	= Fr.	2 093 283.68	16 110.00	7 138 244.79

RÉSUMÉ

1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Économie suisse (source SECO) – Selon les tendances conjoncturelles du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) du 24 mars 2023, le PIB de la Suisse, corrigé des variations saisonnières et des événements sportifs, a connu une croissance de 2.1%, ce qui est supérieur à la moyenne, contre 3.9% en 2021. L'année dernière, la conjoncture a été marquée par des évolutions contradictoires. D'une part, la reprise après la crise du coronavirus s'est poursuivie et les chaînes d'approvisionnement mondiales se sont progressivement assouplies. D'autre part, l'économie suisse a été confrontée à de nouveaux enjeux. L'environnement international s'est assombri. En particulier, la situation énergétique tendue en Europe sur fond de guerre en Ukraine a entraîné une hausse des prix de l'énergie, ce qui a pesé sur le développement.

Dans l'ensemble, la valeur ajoutée a fortement augmenté dans l'hôtellerie et la restauration (+52.4%), les arts, spectacles et activités récréatives (+23.7%) et les transports et communications (+6.8%). Ces trois secteurs ont contribué pour environ 1.3 point de pourcentage à la croissance du PIB en 2022. Toutefois, à ce jour, ni le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, ni l'industrie du divertissement n'ont réussi à retrouver leur niveau de valeur ajoutée d'avant la crise.

Économie valaisanne (source BCVs) – Selon l'indicateur économique publié le 5 mai 2023 par la BCVs, le PIB réel valaisan a de nouveau progressé en 2021 et 2022 et se situe ainsi au-dessus de la moyenne suisse (VS 2022 : 4.5%, CH 2022 : 2.1%).

Qu'en est-il à Nendaz ? – Dans son dernier rapport de gestion, la Société de développement de Nendaz indique que l'année touristique 2021-2022 fut marquée en partie par la pandémie. Malgré des quantités de neige à 2000 et 3000 mètres d'altitude inférieures à la moyenne des dix dernières années, l'hiver 2021-22 a pu entrer dans la catégorie des hivers remarquables.

S'en sont suivis un printemps clément, un été chaud et radieux ainsi qu'un automne haut en couleur qui ont permis

aux sportifs actifs, aux familles ainsi qu'aux amoureux de la nature de profiter d'une belle saison riche et ressourçante lors de leurs divers séjours du côté de Nendaz. En termes de nuitées commerciales, l'été 2022 s'établit en 4^e position dans le classement des meilleures fréquentations estivales des 20 dernières années après 2021, 2020 et 2019.

2 LES COMPTES 2022 DE LA MUNICIPALITÉ

En relation avec l'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé 2 (MCH 2) et conformément aux exigences légales, les comptes 2021 sont présentés à date valeur du 01.01.2022 et sous le MCH 2 afin de permettre la comparaison des exercices comptables.

Les comptes 2022 de la Municipalité sont les premiers sous le régime du MCH 2. Dans ce cadre, l'ensemble du plan comptable a été revu tout comme le transfert et l'évaluation du patrimoine communal.

Sur ce dernier point, le Conseil communal a décidé d'appliquer l'article 58 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes qui précise à son alinéa 1 que «lors du passage au MCH 2, le patrimoine financier peut être inscrit à sa valeur comptable, ou réévalué à sa valeur vénale».

Conformément à l'alinéa 3 de l'article 58 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes qui indique «qu'en cas de réévaluation à la valeur vénale, lors du passage au MCH 2, celle-ci se fait sur présentation d'un rapport par un réviseur particulièrement qualifié au sens du code des obligations», la Municipalité a donné mandat à la fiduciaire Fidag SA de procéder à ce contrôle.

Dans les faits, les transferts entre les patrimoines administratif et financier et la réévaluation de ce dernier concernent :

- Le patrimoine immobilier,
- Les titres détenus par la Municipalité,
- Le patrimoine foncier.

Sur le plan financier, le résultat de cette réévaluation, qui n'a pas d'impact sur les comptes d'exploitation 2022, est le suivant (voir tableau ci-contre).

	Valeur comptable au 31.12.2021	Montant des réévaluations	Valeur comptable au 01.01.2022 du patrimoine financier
Bâtiments administratifs			
Total bâtiments	6 420 838.51	7 540 561.49	13 961 400.00
Terrain			
Total terrain	56 485.91	1 443 514.09	1 500 000.00
Titres			
Total titres	3 296 300.00	2 646 295.39	5 942 595.39
Places de parc			
Total places de parc	932 500.00	2 327 500.00	3 260 000.00
Totaux généraux	10 706 124.42	13 957 870.97	24 663 995.39



À noter que le montant de réévaluation de 13 957 870.97 de francs de l'actif du bilan est porté au passif dans un compte de «réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier» et n'a donc pas d'impact proprement dit sur les résultats 2022.

En outre les nouvelles normes MCH 2 autorisent les communes à constituer une réserve de politique budgétaire ayant vocation à agir comme une réserve conjoncturelle ou de rééquilibrage.

Les comptes 2022 de la Municipalité bouclent sur une situation positive avec une marge d'autofinancement de 14 365 925.36 de francs qui est supérieure au budget qui la chiffrait à 8 952 610 de francs. La marge d'autofinancement 2022 a largement permis de couvrir l'entier des investissements nets de 7 227 680.27 de francs.

L'exercice 2022 se conclut sur un excédent de revenus de 98 386.64 francs qui fait passer la fortune nette de 38 811 521.14 à 38 909 907.78 de francs à fin 2022. À noter que les comptes 2022 enregistrent également l'attribution d'un montant de 6.9 millions de francs à la réserve de politique budgétaire.

Compte de résultats

Les charges globales hors amortissements et attributions/prélèvements aux financements spéciaux qui se montent à 39.6 millions sont supérieures de 1.7 million de francs aux comptes 2021 revus.

Quant aux revenus totaux de 54 028 148.48 de francs, supérieurs de 6 298 648.48 de francs aux prévisions budgétaires, ils s'inscrivent en hausse de 4 194 309.51 de francs par rapport aux comptes 2021 et témoignent de la solidité de notre économie malgré les différentes crises.

Dans le détail, en comparaison avec les comptes 2021, on peut observer ce qui suit :

- Une augmentation des charges de biens et services de 1.1 million de francs en relation avec la limite d'activation des investissements et l'augmentation des coûts des biens liés à l'inflation ;
- Un accroissement des charges de transferts de 0.4 million de francs lié à la modification d'imputation d'une contribution au traitement de la direction des écoles, à la participation communale à la gratuité de l'abonnement 4 Vallées pour les jeunes de moins de 21 ans, à une régularisation de bilan et à une augmentation des dépenses liées ;

larisation de bilan et à une augmentation des dépenses liées ;

- Une légère augmentation des charges de personnel de 0.2 million consécutive à une indexation des salaires de 0.8 % et à des changements de fonction internes ;
- Une diminution de la participation à l'EMS Foyer Ma Vallée (-0.2 million de francs) ;
- Une diminution de 2.7 millions de francs des amortissements relative à la non-reconduction d'amortissements extraordinaires pour 2 millions de francs et au transfert d'immobilisations dans le patrimoine financier pour 0.7 million ;
- Une augmentation des rentrées fiscales de 10.8% principalement due à la réévaluation des provisions suite à l'évolution des taxations des personnes physiques 2020 et 2021 (+2 millions de francs), à l'augmentation de l'impôt additionnel sur les droits de mutation (+0.2 million), à l'augmentation des impôts sur les gains immobiliers (+1.3 million de francs) et à une adaptation des impôts sur les personnes morales (+0.2 million).

Dans le détail, en comparaison avec le budget 2022, on peut observer ce qui suit :

- Sur le plan global, la variation des charges entre le budget 2022 et les comptes 2022 est de 16.03% alors que pour les revenus elle est de 13.97%. Ce comparatif fait donc ressortir la bonne tenue des finances publiques communales au vu de la situation sanitaire et ses impacts présumés lors de la réalisation du budget 2022 à l'automne 2021.
- L'augmentation des charges est liée à l'attribution de 6.9 millions à la réserve budgétaire et essentiellement à l'accroissement des coûts des biens en relation avec l'inflation.
- La prudence lors de l'établissement du budget 2022 et la bonne reprise de l'économie à la suite de la pandémie, ainsi que la situation positive du marché de l'immobilier qui se poursuit, explique la différence de 13.97 % des revenus.

Compte d'investissement

Les investissements nets atteignent 7 227 680.57 de francs, soit environ 1.7 million de francs en moins que ceux portés au budget et sont autofinancés à hauteur de 198.7%. Cette situation découle des procédures de plus en plus complexes liées aux projets d'importance prévus sur notre territoire ainsi qu'à la limite d'activation des investissements qui se monte à 20 000 francs.

En comparaison avec les comptes 2021, le montant d'investissements nets est inférieur de 2.57 millions de francs. Cette situation est à mettre en relation avec le montant extrêmement élevé des investissements de 2021 de 9 805 302.83 francs soit environ 1.8 million supérieur au niveau moyen d'investissement.

L'année 2022 a été marquée par des investissements nets dans les rubriques :

Administration générale	Fr. 227 828.13
Enseignement et formation	Fr. 161 575.56
Routes	Fr. 3 378 069.94
Eau potable	Fr. 178 504.10
Eaux usées	Fr. 943 406.55
Gestion des déchets	Fr. 278 619.15
Économie et tourisme	Fr. 128 313.05
(voir liste des investissements page 28)	

Conclusion

L'ordonnance sur la gestion financière des communes prévoit 8 indicateurs financiers partagés par toutes les communes valaisannes. L'évolution de ces derniers est la suivante pour la Commune de Nendaz (voir tableau ci-dessous).

Dans le détail, il est important de relever l'évolution de l'indicateur 7 portant sur la dette nette par habitant. En effet, depuis plusieurs années un effort conséquent est fait pour diminuer progressivement la dette par habitant. En 2021, cette dernière avait déjà diminué de 11.7% pour s'inscrire à 2 526 francs par habitant (selon MCH 1).

Le transfert de certaines immobilisations du patrimoine administratif (immobilisations non aliénables sans porter atteinte à l'activité communale) au patrimoine financier (immobilisations aliénables sans porter atteinte à l'activité communale), la réévaluation de notre patrimoine financier ainsi que la diminution de l'endettement en 2022 conduisent la Municipalité à disposer d'une fortune par habitant de 621 francs en date du 31 décembre 2022.

La planification financière 2023-2026 prévoit la réalisation d'importants investissements pour lesquels l'état des finances communales permettra, dans le respect strict des charges et sans élément contraire, de faire face de la meilleure des manières.

En nous fondant sur les explications du présent fascicule et du dossier complet à consulter sur notre site internet ou à obtenir auprès du secrétariat communal, l'Exécutif communal remercie l'ensemble des services communaux, les commissions exécutives, leurs présidentes et présidents pour la rigueur apportée dans la gestion financière de la Commune et vous propose d'approuver les comptes 2022 de la Municipalité.

Commune de Nendaz

Le Président Le Secrétaire
Frédéric Fragnière Philippe Charbonnet

Évolution indicateurs

	Compte 2021	Compte 2022	Moyenne
1. Taux d'endettement net (I1)	8.29% bon	-11.13% bon	-1.92% bon
2. Degré d'autofinancement (I2)	121.35% haute conjoncture	198.76% haute conjoncture	154.20% haute conjoncture
3. Part des charges d'intérêts (I3)	0.44% bon	0.61% bon	0.53% bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	100.98% moyen	89.56% bon	95.04% bon
5. Proportion des investissements (I5)	23.04% eff. d'inv. élevé	16.79% eff. d'inv. moyen	19.97% eff. d'inv. moyen
6. Part du service de la dette (I6)	20.27% charge forte	13.96% charge acceptable	16.99% charge forte
7. Dette nette par habitant (I7)	424 endettement faible	-621 patrimoine net	-103 patrimoine net
8. Taux d'autofinancement (I8)	24.07% bon	26.76% bon	25.47% bon

**COMPTE DE RÉSULTATS
SELON LES TÂCHES**

	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	5 590 786.25	1 098 433.39	5 647 400.00	880 000.00	5 166 977.54	1 334 958.20
1 Ordre et sécurité publics, défense	3 207 234.67	688 006.60	3 920 890.00	716 600.00	3 490 552.08	722 421.65
2 Formation	7 448 306.68	524 925.95	6 201 600.00	496 800.00	6 160 372.45	527 586.51
3 Culture, sports et loisirs, église	2 253 472.86	306 829.79	2 180 200.00	379 000.00	2 465 728.45	445 512.63
4 Santé	2 199 596.33	224 864.80	1 937 100.00	97 000.00	2 017 711.08	141 966.58
5 Prévoyance sociale	4 571 670.50	1 859 922.91	4 638 200.00	1 439 200.00	5 041 584.90	1 905 473.65
6 Trafic et télécommunications	8 773 331.03	449 056.66	7 507 800.00	319 000.00	8 078 335.44	580 955.95
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	8 088 790.12	7 401 315.95	8 983 600.00	7 228 800.00	8 911 281.18	7 659 316.49
8 Economie publique	5 033 182.91	3 619 273.15	4 782 400.00	3 550 300.00	4 118 407.45	4 062 381.46
9 Finances et impôts	1 793 057.89	34 226 856.38	1 258 000.00	32 884 400.00	9 149 793.25	37 318 557.34
Total des charges et des revenus	48 959 429.24	50 399 485.58	47 057 190.00	47 991 100.00	54 600 743.82	54 699 130.46

Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	1 440 056.34		933 910.00		98 386.64	

**COMPTE DE RÉSULTATS
SELON LES NATURES**

	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	11 869 857.77		11 757 700.00		12 026 230.33	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11 653 220.62		12 336 090.00		12 723 096.22	
33 Amortissements du patrimoine administratif	9 805 114.47		7 554 000.00		7 168 935.94	
34 Charges financières	733 084.96		686 000.00		733 383.85	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	1 219 062.31		726 300.00		869 584.76	
36 Charges de transferts	12 722 115.58		13 052 900.00		13 164 822.87	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		6 900 000.00	
39 Imputations internes	956 973.53		944 200.00		1 014 689.85	
40 Revenus fiscaux		34 777 734.05		33 237 000.00		38 558 622.14
41 Patentes et concessions		1 150 593.90		1 401 000.00		1 114 721.75
42 Taxes		8 386 692.89		8 262 800.00		8 820 140.27
43 Revenus divers		298 855.30		47 000.00		496 582.76
44 Revenus financiers		1 417 166.07		1 235 800.00		1 432 363.80
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		565 646.61		261 600.00		670 981.98
46 Revenus de transferts		2 845 823.23		2 601 700.00		2 591 027.91
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		956 973.53		944 200.00		1 014 689.85
Total des charges et des revenus	48 959 429.24	50 399 485.58	47 057 190.00	47 991 100.00	54 600 743.82	54 699 130.46

Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	1 440 056.34		933 910.00		98 386.64	

**VARIATION DES CHARGES ET REVENUS
DE FONCTIONNEMENT DURANT L'EXERCICE 2022
EN COMPARAISON AVEC LE BUDGET 2022**

Charges	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Écart
0 Administration générale	5 590 786.25	5 647 400.00	5 166 977.54	(480 422.46)
1 Ordre et sécurité publics, défense	3 207 234.67	3 920 890.00	3 490 552.08	(430 337.92)
2 Formation	7 448 306.68	6 201 600.00	6 160 372.45	(41 227.55)
3 Culture, sports et loisirs, église	2 253 472.86	2 180 200.00	2 465 728.45	285 528.45
4 Santé	2 199 596.33	1 937 100.00	2 017 711.08	80 611.08
5 Prévoyance sociale	4 571 670.50	4 638 200.00	5 041 584.90	403 384.90
6 Trafic et télécommunications	8 773 331.03	7 507 800.00	8 078 335.44	570 535.44
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	8 088 790.12	8 983 600.00	8 911 281.18	(72 318.82)
8 Economie publique	5 033 182.91	4 782 400.00	4 118 407.45	(663 992.55)
9 Finances et impôts	1 793 057.89	1 258 000.00	9 149 793.25	7 891 793.25
Total des charges de fonctionnement	48 959 429.24	47 057 190.00	54 600 743.82	7 543 553.82

Revenus	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Écart
0 Administration générale	1 098 433.39	880 000.00	1 334 958.20	454 958.20
1 Ordre et sécurité publics, défense	688 006.60	716 600.00	722 421.65	5 821.65
2 Formation	524 925.95	496 800.00	527 586.51	30 786.51
3 Culture, sports et loisirs, église	306 829.79	379 000.00	445 512.63	66 512.63
4 Santé	224 864.80	97 000.00	141 966.58	44 966.58
5 Prévoyance sociale	1 859 922.91	1 439 200.00	1 905 473.65	466 273.65
6 Trafic et télécommunications	449 056.66	319 000.00	580 955.95	261 955.95
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	7 401 315.95	7 228 800.00	7 659 316.49	430 516.49
8 Economie publique	3 619 273.15	3 550 300.00	4 062 381.46	512 081.46
9 Finances et impôts	34 226 856.38	32 884 400.00	37 318 557.34	4 434 157.34
Total des revenus de fonctionnement	50 399 485.58	47 991 100.00	54 699 130.46	6 708 030.46

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS
SELON LES TÂCHES**

	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	1 166 497.07	16 000.00	340 000.00	-	227 828.13	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	83 338.55	-	570 000.00	156 000.00	84 762.85	-
2 Formation	205 915.87	38 623.00	260 000.00	33 200.00	183 975.56	22 400.00
3 Culture, sports et loisirs, église	791 637.10	184 846.75	185 000.00	34 000.00	167 939.25	88 976.25
4 Santé	10 122.35	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	17 663.86	-	32 000.00	-	29 512.84	-
6 Trafic et télécommunications	3 346 639.47	109 000.00	3 377 100.00	-	3 348 069.94	-30 000.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	4 997 318.97	736 983.99	5 474 800.00	1 432 000.00	3 473 271.49	358 024.19
8 Economie publique	451 623.33	180 000.00	1 070 000.00	717 200.00	284 905.90	133 184.95
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	11 070 756.57	1 265 453.74	11 308 900.00	2 372 400.00	7 800 265.96	572 585.39

Excédent de dépenses		9 805 302.83		8 936 500.00		7 227 680.57
Excédent de recettes	-		-		-	

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS
SELON LES NATURES**

	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
50 Immobilisations corporelles	10 250 459.85		10 114 900.00		7 122 319.87	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	461 387.96		830 000.00		305 967.60	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	358 908.76		364 000.00		371 978.49	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
Report au bilan	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		16 000.00		-		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		1 249 453.74		2 372 400.00		572 585.39
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	11 070 756.57	1 265 453.74	11 308 900.00	2 372 400.00	7 800 265.96	572 585.39

Excédent de dépenses		9 805 302.83		8 936 500.00		7 227 680.57
Excédent de recettes	-		-		-	

**VARIATION DES DÉPENSES ET DES RECETTES
D'INVESTISSEMENT DURANT L'EXERCICE 2022
EN COMPARAISON AVEC LE BUDGET 2022**

Dépenses	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Écart
0 Administration générale	1 166 497.07	340 000.00	227 828.13	(112 171.87)
1 Ordre et sécurité publics, défense	83 338.55	570 000.00	84 762.85	(485 237.15)
2 Formation	205 915.87	260 000.00	183 975.56	(76 024.44)
3 Culture, sports et loisirs, église	791 637.10	185 000.00	167 939.25	(170 607.85)
4 Santé	10 122.35	-	-	-
5 Prévoyance sociale	17 663.86	32 000.00	29 512.84	(2 487.16)
6 Trafic et télécommunications	3 346 639.47	3 377 100.00	3 348 069.94	(29 030.06)
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	4 997 318.97	5 474 800.00	3 473 271.49	(2 001 528.51)
8 Economie publique	451 623.33	1 070 000.00	284 905.90	(785 094.10)
9 Finances et impôts	-	-	-	-
Total des dépenses d'investissement	11 070 756.57	11 308 900.00	7 800 265.96	-3 508 634.04

Recettes	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Écart
0 Administration générale	16 000.00	-	-	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	156 000.00	-	(156 000.00)
2 Formation	38 623.00	33 200.00	22 400.00	(10 800.00)
3 Culture, sports et loisirs, église	184 846.75	34 000.00	88 976.25	54 976.25
4 Santé	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	109 000.00	-	(30 000.00)	(30 000.00)
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	736 983.99	1 432 000.00	358 024.19	(1 073 975.81)
8 Economie publique	180 000.00	717 200.00	133 184.95	(584 015.05)
9 Finances et impôts	-	-	-	-
Total des recettes d'investissements	1 265 453.74	2 372 400.00	572 585.39	-1 799 814.61

INVESTISSEMENTS 2022

0	Administration générale	Dépenses	Recettes
0220.5200.00	Informatique	221 883.15	
0290.5040.02	Achats de bâtiments	5 944.98	
0	Total administration générale	227 828.13	
1	Ordre et sécurité publics, défense		
1130.5040.00	Local de police Haute-Nendaz	-25 000.00	
1130.5060.00	Véhicule de police	66 576.15	
1400.5290.00	Mensuration cadastrales lots 4-6-7-8-9	10 933.50	
1610.5000.00	Assainissement du stand de tir	32 253.20	
1	Total ordre et sécurité publics, défense	84 762.85	
2	Formation		
2170.5040.02	Centre scolaire Biolette	112 366.76	
2170.5060.01	Équipement informatique écoles primaires	71 608.80	
2170.6310.01	Subventions cantonales centre scolaire de la Biolette		22 400.00
2	Total formation	183 975.56	22 400.00
3	Culture, sport et loisirs églises		
3410.5040.0101	Patinoire du centre sportif	51 734.40	
3410.6370.00	Participation taxe de séjour à la patinoire		25 867.20
3420.5010.00	Réseau pédestre	65 495.05	
3420.6310.00	Subventions réseau pédestre		63 109.05
3421.5000.00	Aménagement places de jeux	50 709.80	
3	Total culture, sport et loisirs églises	167 939.25	88 976.25
4	Santé		
4	Total santé		
5	Prévoyance sociale		
5230.5610.00	Contribution aux institutions handicapés et sociales	29 512.84	
5	Total prévoyance sociale	29 512.84	
6	Trafic		
6130.5610.00	Participation aux frais d'amélioration routes cantonales	342 465.65	
6150.5010.01	Routes	1 392 118.16	
6150.5010.03	Installation d'éclairage public	22 057.33	
6150.5040.00	Dépôt travaux publics et service des eaux	1 327 286.50	
6150.5060.00	Véhicules et accessoires	254 749.75	
6150.5290.00	Catalogue des routes communales	9 392.55	
6150.6370.00	Participation de tiers routes diverses		-30 000.00
6	Total trafic	3 348 069.94	-30 000.00

7	Protection environnement et aménagement territoire	Dépenses	Recettes
7100.5030.00	Réseaux divers et rénovations de conduites	174 834.20	
7100.5030.01	Captage du Chappey	22 373.40	
7100.5030.04	Eau potable Beuson la Lombarde	859 446.95	
7100.5030.07	Eau potable	837 875.50	
7100.6370.00	Taxes de raccordement au réseau d'eau		109 025.95
7200.5030.00	Rénovation de conduites	56 439.60	
7200.5030.01	Égouts	417 195.97	
7200.5030.02	PGEE réseau	500 066.35	
7200.6370.00	Taxes de raccordement au réseau d'égout		113 907.20
7210.5030.00	Step de Bieudron	159 349.07	
7210.6370.00	Contributions de tiers		75 737.24
7300.5030.00	Installations de voirie	122 862.80	
7300.5030.01	Déchetterie des Eterpas	155 756.35	
7410.5020.0102	Torrents	-70 000.00	
7420.5030.01	Travaux de défense Tsabloplan	6 308.35	
7420.5030.03	Travaux de défense falaises Eterpas	6 235.30	
7420.5030.04	Travaux de défense forêt des Eaux	61 922.15	
7420.5030.07	Travaux de défense Fey-Condémines	19 638.50	
7420.5030.09	Travaux de défense divers	45 868.60	
7420.6310.09	Subventions cantonales défense Siviez-Novelly		28 626.05
7420.6310.10	Subventions cantonales défense diverses		30 727.75
7710.5030.00	Rénovation des cimetières et des cryptes	33 340.00	
7900.5290.02	Cadastre souterrain	63 758.40	
7	Total protection environnement et aménagement territoire	3 473 271.49	358 024.19
8	Économie publique		
8120.5010.00	Assainissement chemins agricoles	23 407.90	
8400.5010.01	Sentiers à thèmes	41 696.13	
8400.5030.00	Aménagement du centre de la station	56 673.87	
8400.5030.01	Aménagement des Ecluses	74 434.00	
8400.5030.04	Pistes VTT	42 842.65	
8400.5060.00	Panneaux d'information	45 851.35	
8400.6320.00	Participation taxe de séjour aménagement centre station		28 336.93
8400.6320.01	Participation taxe de séjour aménagement des Ecluses		37 217.00
8400.6320.02	Participation taxe de séjour aux sentiers à thèmes		33 356.90
8400.6320.04	Participation taxe de séjour pistes VTT		34 274.12
8	Total économie publique	284 905.90	133 184.95
Total compte d'investissement		7 800 265.96	572 585.39
Investissements nets			7 227 680.57

APERÇU DU BILAN

	État 01.01.2022	État 31.12.2022
1 Actif	125 233 114.88	129 530 038.80
Patrimoine financier	64 082 846.89	68 321 026.18
100 Disponibilités et placements à court terme	16 840 732.19	19 568 360.93
101 Créances	-16 603 686.52	-14 080 258.86
102 Placements financiers à court terme	-	-
104 Actifs de régularisation	39 162 805.83	38 344 477.53
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107 Placements financiers	5 961 595.39	5 961 395.39
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	18 721 400.00	18 527 051.19
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
Patrimoine administratif	61 150 267.99	61 209 012.62
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	57 370 467.99	57 311 912.62
142 Immobilisations incorporelles	-	-
144 Prêts	20 000.00	20 000.00
145 Participation capital social	1 850 000.00	1 850 000.00
146 Subventions d'investissement	1 909 800.00	2 027 100.00
2 Passif	125 233 114.88	129 530 038.80
Capitaux de tiers	66 965 995.63	64 030 930.13
200 Engagements courants	3 563 912.27	4 917 021.73
201 Engagements financiers à court terme	-	-
204 Passifs de régularisation	8 225 238.90	7 187 059.54
205 Provisions à court terme	-	-
206 Engagements financiers à long terme	46 364 995.60	43 165 000.00
208 Provisions à long terme	1 580 493.71	1 530 493.71
209 Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	7 231 355.15	7 231 355.15
Capital propre	58 267 119.25	65 499 108.67
29 Capital propre	58 267 119.25	65 499 108.67

APERÇU DES INDICATEURS FINANCIERS

1 TAUX D'ENDETTEMENT NET (I1)

	Compte 2021	Compte 2022	Moyenne
Dettes nettes en % des revenus fiscaux	8.3%	-11.1%	-1.9%

Valeurs indicatives	< 100%	bon
	100% - 150%	suffisant
	> 150%	mauvais

2 DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT (I2)

	Compte 2021	Compte 2022	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets	121.3%	198.8%	154.2%

Valeurs indicatives	< 100%	haute conjoncture
	80% - 100%	cas normal
	50% - 80%	récession

3 PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS (I3)

	Compte 2021	Compte 2022	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	0.4%	0.6%	0.5%

Valeurs indicatives	0% - 4%	bon
	4% - 9%	suffisant
	> 9%	mauvais

4 DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS (I4)

	Compte 2021	Compte 2022	Moyenne
Dettes brutes en % des revenus courants	101.0%	89.6%	95.0%

Valeurs indicatives	< 50%	très bon
	50% - 100%	bon
	100% - 150%	moyen
	150% - 200%	mauvais
	> 200%	critique

5 PROPORTION DES INVESTISSEMENTS (I5)

	Compte 2021	Compte 2022	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	23.0%	16.8%	20.0%

Valeurs indicatives	< 10%	eff. d'inv. faible
	10% - 20%	eff. d'inv. moyen
	20% - 30%	eff. d'inv. élevé
	> 30%	eff. d'inv. très élevé

6 PART DU SERVICE DE LA DETTE (I6)

	Compte 2021	Compte 2022	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	20.3%	14.0%	17.0%

Valeurs indicatives	< 5%	charge faible
	5% - 15%	charge acceptable
	> 15%	charge forte

7 DETTE NETTE 1 PAR HABITANT (I7)

	Compte 2021	Compte 2022	Moyenne
Dettes nettes I par habitant	424	-621	-103

Valeurs indicatives	< 0 Fr.	patrimoine net
	0 - 1000 Fr.	endettement faible
	1001 - 2500 Fr.	endettement moyen
	2501 - 5000 Fr.	endettement important
	> 5000 Fr.	endettement très important

8 TAUX D'AUTOFINANCEMENT (I8)

	Compte 2021	Compte 2022	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	24.1%	26.8%	25.5%

Valeurs indicatives	> 20%	bon
	10% - 20%	moyen
	< 10%	mauvais

RAPPORT DE RÉVISION



RAPPORT DU REVISEUR SUR LES COMPTES ANNUELS 2022 A L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DE LA COMMUNE DE NENDAZ

En notre qualité de réviseur selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (ci-après LCo) et selon les articles 72 à 75 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004 (ci-après OGFCo), nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la Commune de Nendaz, comprenant le bilan, le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) et l'annexe pour l'exercice 2022 arrêté au 31 décembre 2022, basés sur le nouveau plan comptable MCH2.

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux prescriptions des articles 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité du réviseur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux ». Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 72 et 73 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux directives adoptées dès l'année 2022 ;
- le patrimoine net de la Commune a augmenté par rapport à l'année précédente, ceci est notamment lié à la reclassification et à la revalorisation du patrimoine financier avec le passage au nouveau plan comptable harmonisé ;
- l'équilibre financier à terme paraît assuré ;
- selon notre appréciation, la Commune est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil communal a eu lieu le 17 mai 2023.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un excédent de revenus de CHF 98'386.64 et des capitaux propres de CHF 65'499'108.67.

Vétroz, le 11 mai 2023 – SG/ta

Fiduciaire des Alpes SA

Stéphane Germainier
Réviseur agréé

Marc Parcellana
Réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Réviseur agréé au registre de l'ASR n°502813

Crédit complémentaire concernant la construction du nouveau bâtiment des travaux publics

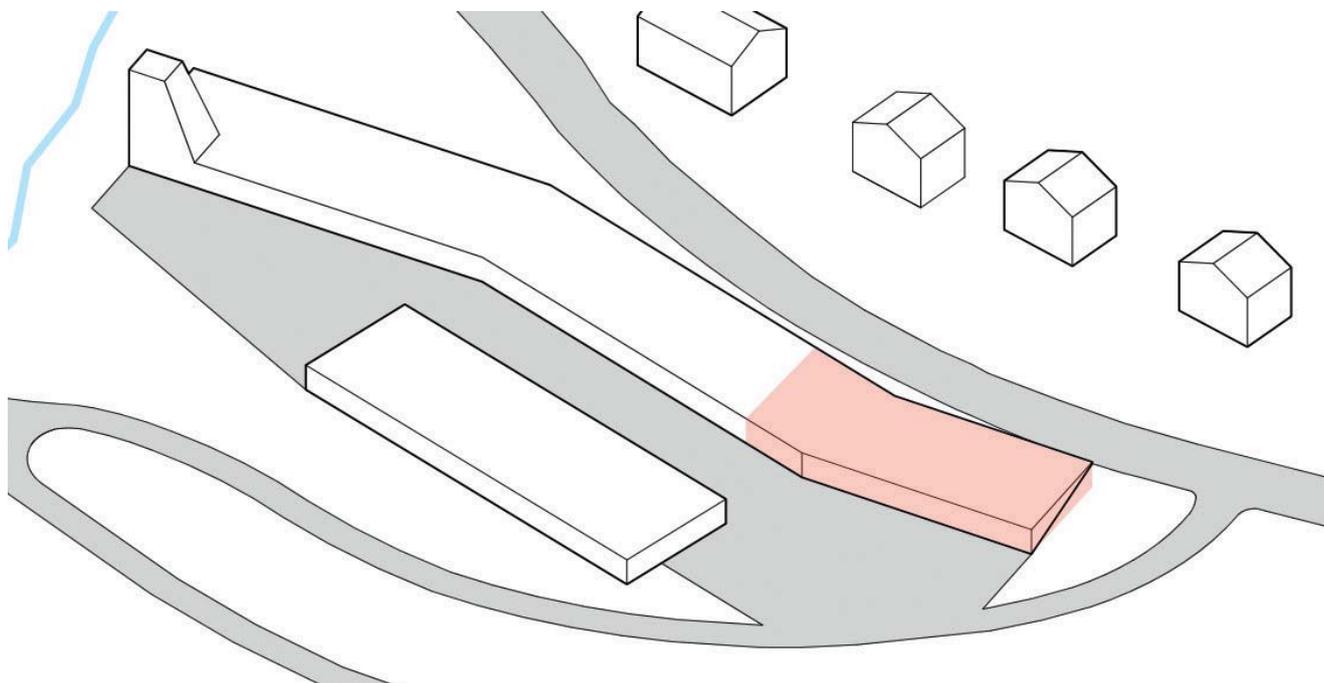
La réalisation d'un bâtiment des travaux publics fonctionnel aux Cârtes est un projet important pour notre commune.

En effet, comme présenté lors de la demande de crédit d'engagement du 19 décembre 2019, il est à relever que «la Commune de Nendaz avec son territoire de 8593 hectares, sa topographie plaine-montagne, son réseau dense de routes et de chemins communaux, ses équipements, sa population de 6888 habitants à l'année mais qui augmente très fortement en haute saison dispose de caractéristiques particulières, quasi unique, à l'échelle cantonale. Cette configuration et les besoins qui en découlent nécessitent un engagement constant des ressources communales tant en termes de moyens humains que logistiques. Le Service des travaux publics, responsable de l'investissement routier et de son entretien, en charge des réseaux de conduites d'eau potable,

d'eaux usées, de la gestion des déchets ainsi que des cours d'eau est tout particulièrement impacté par nos spécificités communales».

Depuis l'acceptation d'un crédit d'engagement de 6.5 millions de francs, le projet est en cours avec la réalisation d'un concours d'architecture qui a donné lieu au dépôt de 23 dossiers et le choix en février 2021 du projet Arjei du bureau sédunois Memento architecture Sàrl.

Comme tout projet de cette envergure, le travail préparatoire entre le concours et la réalisation est conséquent et prend du temps. Dans le cas d'espèce, plusieurs facteurs externes ont influencé l'évolution du projet.



CONCOURS D'ARCHITECTURE

Le cahier des charges du concours d'architecture a fixé comme critère la prise en compte d'un montant maximal admissible de 6 000 000 francs sans honoraires et TVA pour les frais de constructions relatifs aux domaines restreints « Bâtiments » et « Aménagements extérieurs » (CFC 2 et 4).

PARKING SOUTERRAIN

Les plans du concours ont été adaptés en fonction des besoins actualisés des différents services. En conclusion, hormis quelques adaptations mineures, le Conseil communal a décidé d'intégrer un parking souterrain au projet initial du concours.

LA PROTECTION DE LA POPULATION

À la suite d'une pandémie comme le Covid-19, les pouvoirs publics sont logiquement amenés à s'interroger sur les besoins en infrastructures publiques lors de telles crises. En outre, le retour de la guerre sur le territoire européen avec le conflit entre la Russie et l'Ukraine ainsi que la situation énergétique du pays participent également aux réflexions sur la disponibilité d'infrastructures telles que des abris PC et antiatomiques.

Dans les faits, une analyse communale de la situation des abris PC a été réalisée et sa conclusion fait ressortir un manque d'environ 947 places sur notre territoire.

Au vu de quoi, réuni en séance du 18 mai 2022, le Conseil communal de Nendaz a décidé de mandater le bureau Mémento pour évaluer l'opportunité d'intégrer des places d'abris PC dans le projet en cours du nouveau bâtiment des travaux publics. Il est à noter que, pour les collectivités publiques, la mise en fonction de places significatives d'abris PC se fait généralement en parallèle à la réalisation d'infrastructures publiques.

Les conclusions de l'étude additionnelle ont confirmé la possibilité d'intégrer 432 nouvelles places d'abris PC au projet. Pratiquement cela est prévu par la transformation du parking souterrain ajouté au projet en 2021 qui aura une double fonctionnalité : places d'abris PC et parking.

Cet ajout est un renforcement significatif de notre capacité d'accueil dans le cadre de la protection de la population. Au niveau financier, un surcoût de 1 986 030 francs est à prévoir.

À noter qu'une demande formelle d'autorisation d'utilisation du fonds communal pour les abris PC doté d'un capital de 7 230 012.15 francs a été faite au Canton conformément à la procédure.

Le service cantonal de la sécurité civile et militaire a transmis un préavis positif pour l'intégration des abris PC au projet initial tout en confirmant une contribution à hauteur de 1 650 francs par place soit un total de 712 800 francs à prélever sur le fonds communal concerné.

L'INFLATION

Au fil de l'avancement du projet, le bureau mandaté a pu affiner le coût de la construction du dépôt des travaux publics. Il ressort de cette étape, que le prix des matériaux et des diverses prestations ont induit une augmentation de 15-20% du coût global. L'inflation et la rareté de certains matériaux sur le marché expliquent ce constat.

En conclusion, le concours du projet réalisé en 2020 a servi de base au premier crédit d'engagement en considérant une prise en compte limitée des frais de construction (CFC) sans les honoraires ni la TVA. Le tableau suivant présente en résumé l'évolution des coûts entre le concours et le projet finalisé selon les explications liminaires :

	Domaines	Concours 12.08.2020 (HT et sans honoraire)	Devis au 26.05.2023 (TTC plus honoraires)	Remarques
CFC 1	Travaux préparatoires	-	640 860.00	Honoraires : 11 960 francs
CFC 2	Bâtiment	5 500 000.00	8 605 980.00	2000 m ³ de volume supplémentaire pour le parking - abri PC et l'augmentation de la hauteur des garages : env. 1 000 000 francs Honoraires : 1 644 960 francs
CFC 3	Equipements d'exploitation	-	361 570.00	
CFC 4	Aménagements extérieurs	500 000.00	644 870.00	
CFC 5	Frais secondaires		547 490.00	
CFC 6	Abri PC		1 986 030.00	
CFC 9	Ameublement et décoration		89 740.00	
	Total CHF	6 000 000.00	12 876 540.00	

Au terme de son analyse, convaincu de la nécessité pour notre commune d'améliorer son offre d'abris PC, le Conseil communal a chargé le mandataire de réaliser plusieurs scénarios avec pour objectif une contraction des coûts. Il ressort de ce travail que des économies de l'ordre de 1 030 890 francs de la facture finale sont possibles. Il apparaît néanmoins que les économies proposées (comme par exemple : la suppression des portes de garage, la diminution de l'installation photovoltaïque envisagée ou la non isolation des locaux de stockage des véhicules techniques) porteraient atteinte à l'entretien à long terme du bâtiment et des équipements ainsi qu'à son efficacité énergétique.

Fort des résultats de ces différentes études, l'exécutif communal a décidé à l'unanimité d'opter pour un projet adapté qui privilégie une infrastructure de qualité pour couvrir les développements futurs de notre territoire. Par conséquent, le Conseil communal a décidé de soumettre à l'Assemblée primaire une demande de crédit de 6 400 000 francs en complément au crédit d'engagement de 6 500 000 francs octroyé en décembre 2019.

La réalisation de cet investissement nécessitera des engagements financiers annuels estimés comme suit :

Avant 2023	1.1 million
2023	1.5 million
2024	4.4 millions
2025	5.5 millions
2026	0.4 million
Total	12.9 millions de francs

Sur le plan de l'endettement, il est à noter qu'en 2020 la Commune a contracté un crédit de 6.5 millions de francs concernant cet investissement. Au vu de l'échelonnement du projet, de l'état affiné de la planification financière communale 2023-2026, des besoins courants, ainsi que des échéances de la dette communale, le recours à un nouvel emprunt affecté à ce projet n'apparaît pas, en l'état actuel des connaissances et de la situation de notre trésorerie, comme une nécessité.

Dans les faits, l'Assemblée primaire est appelée le 22 juin 2023 à se prononcer sur une demande de crédit complémentaire de 6 400 000 francs pour la réalisation du nouveau dépôt des travaux publics avec les modifications présentées ci-devant.

Commune de Nendaz

Le Président Le Secrétaire
Frédéric Fragnière Philippe Charbonnet

Mémento

ADMINISTRATION COMMUNALE

Route de Nendaz 352, Basse-Nendaz

- Ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h ainsi que mercredi de 14 h à 17 h
 - Horaires téléphoniques : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- | | |
|--|--------------------------------|
| Secrétariat 027 289 56 00 | Police communale 027 289 58 50 |
| Travaux publics 027 289 58 70 | Cadastre 027 289 56 60 |
| Finances 027 289 56 20 | Édilité 027 289 56 50 |
| Service de la population 027 289 56 30 | Service social 027 289 57 00 |

AGENCE COMMUNALE AVS

Route de Nendaz 407

Basse-Nendaz

Pascal Praz, agent local

027 289 57 44

- Permanence téléphonique : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 9 h 30
- Rendez-vous sur demande

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Centre de la Biolette

027 288 58 30

- Ouverture au public : lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 18 h ; mercredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 18 h
- Horaire restreint en été : lundi de 14 h à 18 h

LUDOTHÈQUE

Centre de la Biolette

027 289 58 35

- Ouverture au public : lundi de 14 h à 16 h mercredi de 16 h 30 à 18 h 30
- Fermé durant les vacances scolaires

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

Service aide et soins à domicile

- Permanence administrative
Jours ouvrables de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h : 027 289 57 15
- Permanence infirmière
Jours ouvrables de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h : 027 289 57 16

Service d'assistance sociale

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 11 h : 027 289 57 14

APEA DES DISTRICTS D'HÉRENS ET DE CONTHEY

Autorité de Protection de l'enfant et de l'adulte

027 607 51 60

apea-herens-conthey@admin.vs.ch

SOC

Service officiel de curatelle

027 289 57 48 - 027 289 57 49

CRÈCHE DU P'TIT BEC

027 289 57 51

- Permanence téléphonique : 6 h 45 à 11 h 30 et 13 h à 18 h 45

CRÈCHE ET NURSERIE LES GRENOUILLES

- Crèche 027 289 57 95
- Nurserie 027 289 57 96
- Permanence téléphonique : 6 h 45 à 11 h 30 et 13 h à 18 h 45

DIRECTION DES ÉCOLES

Pierre-Michel Bagnoud 079 515 15 10

DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Genedis SA, à Vernayaz

027 763 14 11

ÉTAT CIVIL

À Sion 027 606 33 40

FEU

Guillaume Fournier, commandant des pompiers 079 608 07 13

Numéro d'alarme : 118

EMS FOYER MA VALLÉE

À Basse-Nendaz 027 289 57 00

GARDE-CHASSE

Christian Bornet 079 355 39 18

JUGE DE COMMUNE

Mireille Fournier 079 794 52 40

OBJETS TROUVÉS

Police municipale 027 289 58 50

OFFICE DU TOURISME

À Haute-Nendaz 027 289 55 89

PAROISSE

Abbé Félicien Roux 027 288 22 50

PRÉSIDENT DE LA COMMUNE

Frédéric Fragnière 079 277 65 08

RAMONAGE

Xavier D'Amico 027 288 67 12

DÉCHETTERIE ET DÉCHARGE DES ÉTERPAS

027 289 58 70 (bureau)

SERVICE FORESTIER

Ecoforêt 027 288 44 04

IMPRESSUM

Journal d'information de l'Administration communale de Nendaz

Tirage

3800 exemplaires

Parution

3 fois par an

Graphisme, mise en page et impression

Picto+ graphic design SA, Nendaz

